



Zones d'accélération EnR

Arvillard, le 11 décembre 2023

ÉCONOMIE • ÉNERGIES RENOUVELABLES

Energies renouvelables : la France, seul pays de l'Union européenne à avoir manqué ses objectifs

Bois, hydraulique, éolien et solaire ont représenté 19,1 % de la consommation finale brute énergétique de l'Hexagone. Bien au-dessous des 23 % qu'ils auraient dû atteindre.

Par Adrien Pécout

Publié le 31 janvier 2022 à 10h55, modifié le 31 janvier 2022 à 12h49 · 🕒 Lecture 4 min.

Le contexte réglementaire – Loi APER 10/03/2023 – Principe général

⇒ Remettre les territoires et les collectivités au centre des décisions en donnant des leviers d'action aux élus locaux

Création de zones d'accélération

pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelables

- Exclusion des parcs nationaux et des réserves naturelles (sauf pour le PV sur toiture)
- Pour l'éolien : exclusion des ZPS, zones N2000 (chiroptères)

Principes

Les zones d'accélération doivent :

- permettre l'atteinte « à terme » des objectifs de la PPE
- contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements
- prendre en compte la nécessité de diversifier les Enr

Elles doivent aussi :

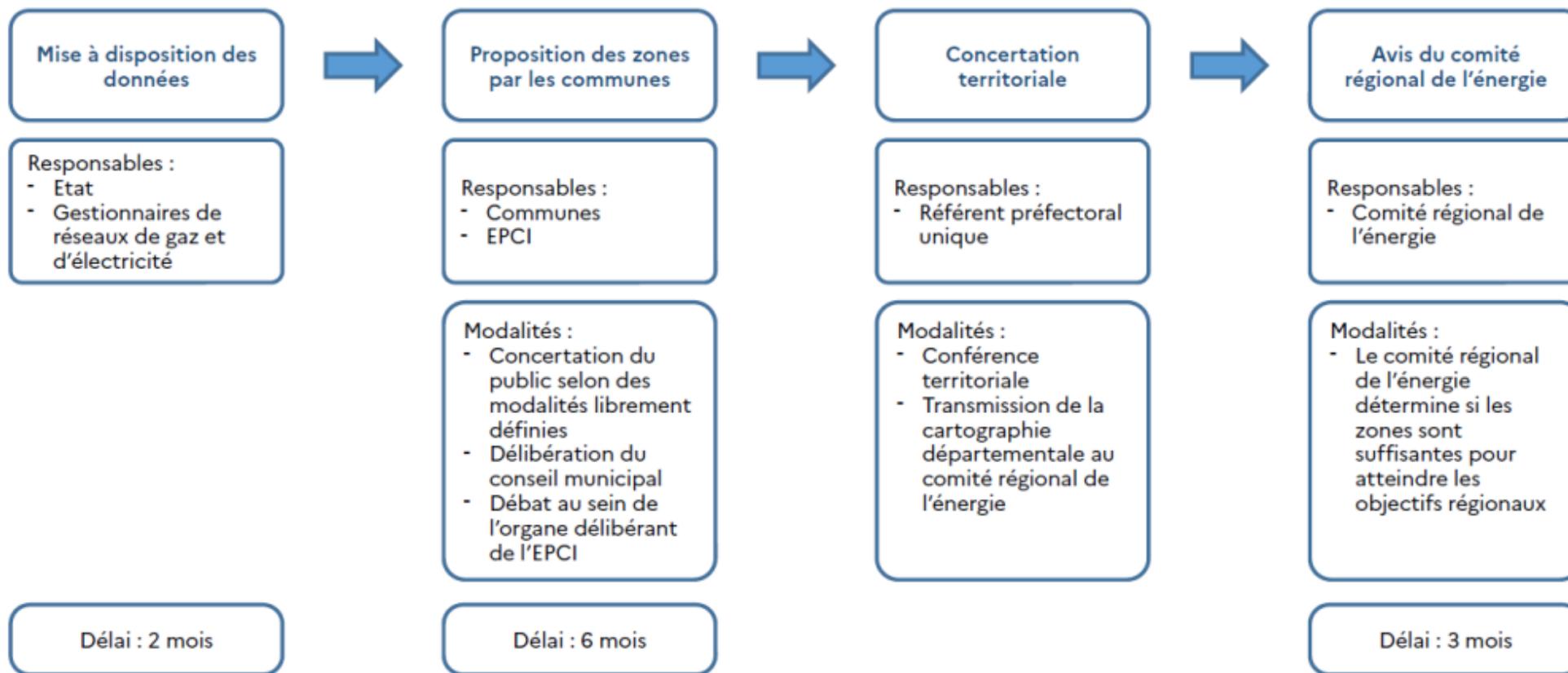
- permettre de prévenir et de maîtriser les dangers ou inconvénients qui résulteraient de l'installation d'ENr (voisinage, santé, sécurité, protection de la nature, agriculture, patrimoine, ...)
- prendre en compte les zones d'activités économiques

Le contexte réglementaire – Loi APER 10/03/2023 – Intérêts

- Permettre aux élus locaux d'être acteurs et maître du développement des EnR sur leur territoire -> exprimer la volonté politique des communes
(pas s'engager sur une réalisation)
- Encouragements envisagés dans les zonages définis :
 - Bonus tarifaire (AO CRE)
 - Délais d'enquête publique réduits
 - Orientation des porteurs de projets vers ces zones
- Possibilité de définir des zones d'exclusion par filière si le potentiel des ZACC à l'échelle régionale est jugé comme « suffisant »

Le contexte réglementaire – Loi APER 10/03/2023 – Planning

Courrier du préfet du
21/06/2023



- Si validation : Arrêt de la cartographie après avis conforme des communes acté par délibération
- Sinon relance étape 2

16/12/2023

L'accompagnement proposé par Cœur de Savoie

- Porté à connaissance :
 - Transmission des éléments de potentiel issu du SD EnR (courrier du 20/06/23 – Mel du 03/07/23)
- Appui technique à la définition des ZACs (1 RDV personnalisé) (courrier du 20/06/23)
 - Cadrage réglementaire
 - Enjeux énergétiques et partage des objectifs
 - Démarrage du zonage par filière

La trajectoire énergétique communale



- Proposition de sa caler sur les objectifs 2030 issus du PCAET / SD EnR
- Application des objectifs au prorata de la population

La production actuelle d'énergie renouvelable sur la commune

	Production EnR par filière actuelle Source : ORCAE données 2021 MWh					
Bois énergie	1 916	soit environ	160	poêle de	10 kW	(chauffage d'une maison individuelle)
Géothermie	88	soit environ	7	installations de	10 kW	(chauffage d'une maison individuelle)
Solaire Thermique	32	soit environ	18	Chauffe eau solaires		donc 79 m ² de capteurs
Solaire Photovoltaïque	90					
		soit environ	9	installations de	9 kWc	donc 544 m ² de capteurs
Hydroélectricité	42 421	4 centrales (centrale du Bens : 7 500 GWh) - 75 % de la production hydro de Cœur de Savoie				
Méthanisation						
Récupération de chaleur fatale						
Eolien						
Total	44 547					

Conso 2021 : 9 800 MWh

Source :

Observatoire régional
climat air énergie
Auvergne-Rhône-Alpes

La trajectoire énergétique communale

	Production EnR par filière actuelle Source : ORCAE données 2021 MWh	Effort supplémentaire à fournir pour trajectoire 2030 PCAET (MWh)
Bois énergie	1 916	123
Géothermie	88	25
Solaire Thermique	32	150
Solaire Photovoltaïque	90	1 428
Hydroélectricité	42 421	
Méthanisation		
Récupération de chaleur fatale		
Eolien		
Total	44 547	1 726

Source :



- Bon développement du bois énergie et de la géothermie
- Perspectives de développement sur le solaire photovoltaïque

Les sources de données disponibles

- Les données cartographiques fournies par l'ETAT



<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Un forum d'entraide et des vidéos pas à pas



- La possibilité d'intégrer les zones dans le portail (outil de remontée le 11/12/23) – Possibilité d'être territoire pilote en avance de phase

Les sources de données disponibles

- Les cartes du SD EnR

	Production EnR par filière actuelle Source : ORCAE données 2021 MWh	Effort supplémentaire à fournir pour trajectoire 2030 PCAET (MWh)	Potentiel SD EnR (MWh)	Commentaire
Bois énergie	1 916	123	910	Potentiel total SD EnR (Conso salle polyvalente + 2 écoles + Bibliothèque : 200 MWh dont Leborgne : 240 MWh)
Géothermie	88	25		
Solaire Thermique	32	150		
Solaire Photovoltaïque	90	1 428	766	
Hydroélectricité	42 421		4 400	Centrale du Joudron
Méthanisation				
Récupération de chaleur fatale				
Eolien				
Total	44 547	1 726	6 075	

- Le potentiel identifié au SD EnR permet d'atteindre les objectifs à 2030
Opportunités sur l'hydro, les réseaux de chaleur, le solaire (PV et thermique en toiture), la géothermie



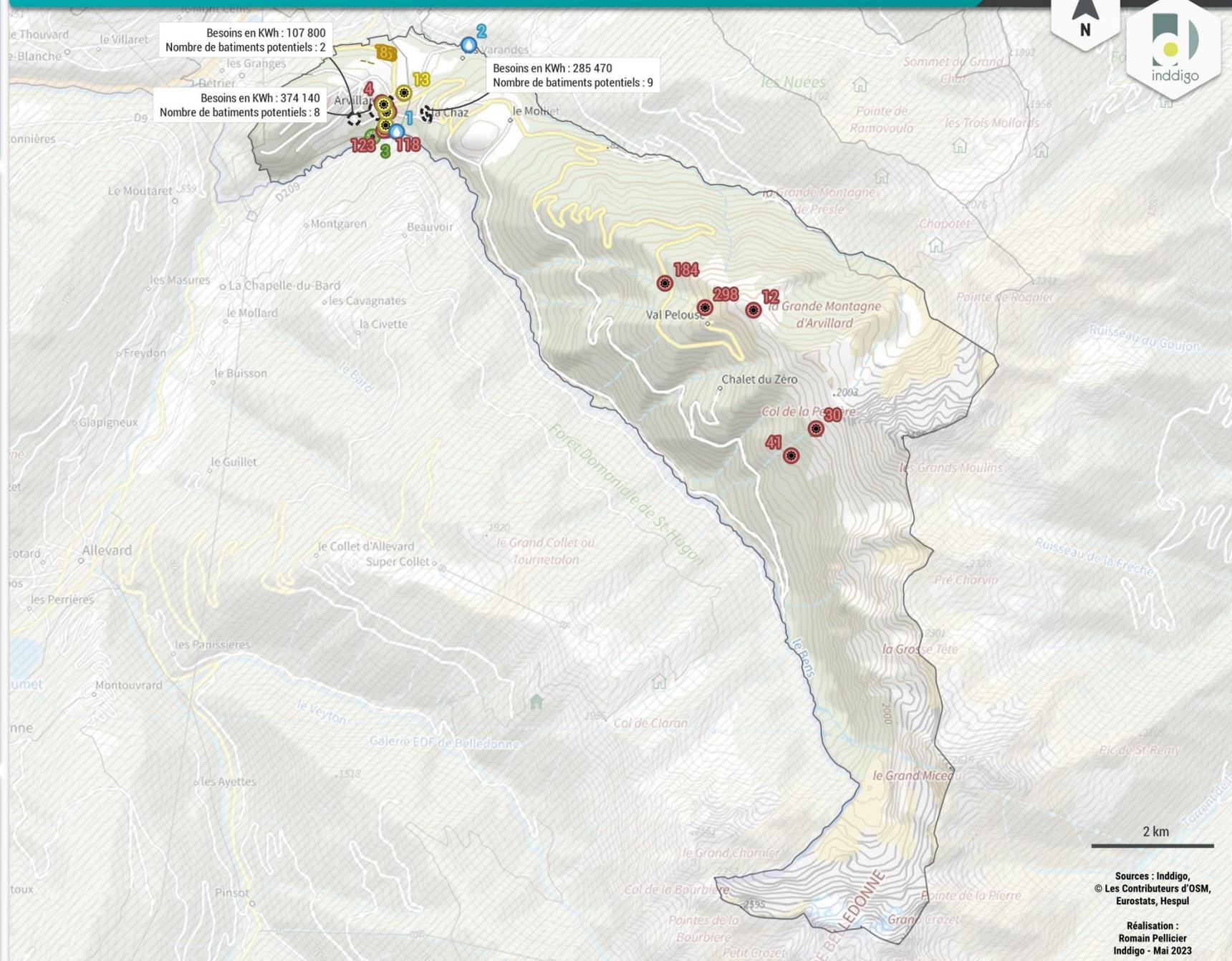
- Projets hydroélectriques
- Installations de chaleur fatale
- PV**
- Autoconsommation PV sur sites industriels
- Projets PV identifiés par l'ASDER
- Toiture de bâtiments public à fort potentiel (Cadastré solaire)
- PV sur bâtiment agricole
- Parcs de plus de 1 MWc
- Petits parcs de moins de 1 MWc

Réseaux de chaleur

- Ensemble

Batiments

- Copropriété
- Logement social
- Etablissement public
- Copropriété et logement social
- Copropriété et établissement public



2 km

Sources : Inddigo, Les Contributeurs d'OSM, Eurostats, Hespul

Réalisation : Romain Pellicier Inddigo - Mai 2023

Autoconsommation PV sur sites industriels

Id	Nom	Typologie	Puissance (kWc)
3	Fiskars / Leborgne	Commerce de gros	200

Projets PV identifiés par l'ASDER

Id	Nom	Puissance (KWc)
10	Eglise	36
11	Ecole primaire	9
12	Salle polyvalente	20
13	Salle joie de vivre	9

Parcs de plus de 1 MWc

Id	Nom	Productible	Etat d'avancement
----	-----	-------------	-------------------

Projets hydro-électriques

Id	Nom	Puissance	Commentaires
1	Centrale du Bens, Arvillard	1,7 MW	centrale en activité
2	Centrale du Joudron, Arvillard	1 MW	localisation non précisée

Projets chaleur fatale

Id	Nom	Type d'installation	Potentiel	Commentaires
----	-----	---------------------	-----------	--------------

PV sur batiments agricoles

Id	Surface potentielle (m2)	Puissance (kWc)
2	21,0	3,5
3	17,0	2,8
4	23,0	3,9
5	14,0	2,4
6	29,0	4,8
7	29,0	4,8
8	34,0	5,7

Bâtiments raccordables à un réseau de chaleur

Id	Besoin en KWh	Type de batiment
1	20 540	Etablissement public
50	11 180	Etablissement public
208	88 300	Copropriété
209	166 200	Logement social
210	23 270	Etablissement public
211	44 400	Etablissement public
212	45 400	Etablissement public
213	40 820	Etablissement public
220	36 200	Logement social
221	31 200	Logement social
252	24 700	Etablissement public
262	14 600	Logement social
263	50 700	Copropriété
264	19 500	Etablissement public
269	74 360	Etablissement public
271	35 800	Logement social
272	30 600	Logement social
273	36 200	Logement social
274	36 200	Logement social
275	12 870	Logement social
276	35 800	Logement social
277	30 600	Logement social

Toiture de batiments public à fort potentiel

Id	Puissance (KWc)
4	31
12	7
27	47
30	10
41	7
91	22
118	58
123	30
162	11
184	14
295	4
298	6
397	24
401	123

Enjeux

- Travail par filière sur carte communale puis intégration des données dans le portail EnR (module disponible en décembre)
 - Zonage de l'ensemble des bâtiments pour le solaire (thermique et PV) et la géothermie
 - Centrale du Joudron
 - 3 réseaux de chaleur ?
- Définition des conditions de développement par type d'EnR :
coordination Cœur de Savoie, place de la commune, place des citoyens, spécificités des sites et lien avec les documents cadres (charte méthanisation...)
- Modalités de concertation à préciser (et, à minima à intégrer dans la délibération finale)